



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Maroc

Question écrite n° 104390

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq rappelle à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, que depuis l'assaut meurtrier le 8 novembre 2010 avec l'agression des forces policières et militaires marocaines pour démanteler le camp de Gdeim Izik qui regroupait plus de 20 000 Sahraouis revendiquant leurs droits politiques, économiques et sociaux, la répression n'a pas cessé dans les territoires occupés du Sahara occidental. Le "centre Robert F. Kennedy" a dénoncé le climat "de terreur et de répression qui règne dans le Sahara occidental occupé par le Maroc depuis le 8 novembre". Plus de 150 militants sahraouis sont encore détenus. Vingt d'entre eux, dont le co-président du Corelso, le président de l'ASVDH, le vice-président du Codesa, sont poursuivis devant le tribunal militaire et risquent de lourdes peines de prison. Récemment, la ville de Dakhla a été le théâtre d'agression de la part d'un groupe de colons marocains épaulé par les forces de sécurité, laissant plusieurs blessés et d'importants dégâts. Solidaires avec les soulèvements des peuples du Maghreb et du Moyen-Orient pour la liberté, les droits démocratiques et le progrès social et avec la lutte du peuple sahraoui, l'exigence de la libération de tous les prisonniers d'opinion sahraouis, l'arrêt de la répression et le respect des droits de l'Homme, l'extension du mandat de la mission des Nations-unies (Minurso) à la surveillance des droits de l'Homme dans les territoires occupés, le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, l'organisation rapide du référendum d'autodétermination, sont plus que d'actualité et la France a un rôle à y tenir. Aucune presse ni média ne relie ce qui se passe aujourd'hui à ce qui s'est passé au mois d'octobre 2010 ; au contraire, elle fait souvent preuve de complaisance à l'égard du Maroc. La France reste inactive et silencieuse. Il est du devoir de la France de porter cette question du Sahara occidental au coeur des débats d'actualité à l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

La France a déploré les heurts violents du 8 novembre 2010 à Laâyoune, qui ont fait treize victimes, dont onze parmi les forces de l'ordre marocaines. Plusieurs enquêtes ont été diligentées, tant par les autorités marocaines que par les organisations non gouvernementales étrangères. L'ensemble des éléments recueillis a fourni un tableau nuancé de la réalité, qui incite à ne pas condamner hâtivement tant la situation sur place est complexe. Le climat « de terreur et de répression » décrit par le Centre Robert F. Kennedy ne correspond pas à la réalité sur le territoire du Sahara occidental. Des décisions fortes ont été prises par le Maroc au cours de l'année 2011 en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme et pour une meilleure prise en compte des besoins économiques et sociaux, y compris au Sahara occidental. La révision de la constitution, à l'initiative du Roi Mohammed VI et approuvée massivement par référendum le 1er juillet, constitue une avancée notamment en matière de protection des droits de l'Homme et des libertés publiques. Elle reconnaît en outre l'identité sahraouie. Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), dont l'indépendance a été renforcée, a ouvert à l'automne 2011 deux bureaux régionaux au Sahara occidental (Laâyoune et Dakhla). La France encourage pleinement le processus de réformes politiques en cours au Maroc. Le CNDH s'est autosaisi au début du mois de décembre de la situation des Sahraouis en détention préventive à la prison de Salé. Ceux-ci sont poursuivis devant le tribunal militaire pour association de malfaiteurs, outrage et violences contre des fonctionnaires et

homicides volontaires lors de leur implication dans les heurts survenus au campement de protestation de Gdeim Izik en novembre 2010. Le Secrétaire général du CNDH a rencontré les détenus et obtenu de l'administration pénitentiaire l'amélioration de leurs conditions de détention. Deux des détenus, gravement malades, ont été mis en liberté provisoire le 13 décembre 2011. Le Tribunal de première instance de Casablanca a procédé d'autre part entre janvier 2010 et avril 2011 à la libération provisoire de sept militants sahraouis, arrêtés en octobre 2009 à leur retour d'une visite effectuée dans les camps de Tindouf en Algérie. Concernant plus généralement le dossier du Sahara occidental, celui-ci reste non-résolu depuis le retrait de l'Espagne, ancienne puissance coloniale, en 1975. Malgré les intenses efforts déployés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies afin de permettre le règlement de ce conflit, notamment depuis l'instauration du cessez-le-feu en 1991, l'antagonisme des positions des parties a persisté. Le plan d'autonomie proposé par le Maroc au Conseil de sécurité le 11 avril 2007 a constitué une avancée notable. Il préserve le droit à l'autodétermination en prévoyant la consultation des populations des territoires à l'issue de négociations, et offre une base de négociation pertinente pour résoudre le conflit. La France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a par conséquent voté en 2007 en faveur de la résolution 1754 qui qualifie les efforts marocains de « sérieux et crédibles » et appelle les parties à engager des négociations. La France regrette que ces perspectives de résolution du conflit ne se soient pour l'instant pas concrétisées, malgré quatre sessions de négociations à Manhasset de juin 2007 à mars 2008 et huit sessions de pourparlers informels dont la dernière s'est tenue du 19 au 21 juillet 2011 à Greentree aux Etats-Unis. Elle continue d'appuyer l'action de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross. La France, membre du groupe des amis du Sahara occidental, ne reste ni inactive, ni silencieuse. Elle continuera à soutenir les efforts de négociation et de pourparlers informels sous l'égide des Nations Unies et considère que seul le dialogue politique peut permettre de parvenir à une solution politique réaliste, juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara occidental.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104390

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3232

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1268